

# Forêt cherche propriétaire pour relation durable

## Étude sur la propriété forestière en Sologne

Léa Sébastien<sup>a</sup> et Anne Ferment<sup>b</sup>

Pour accompagner la mise en place d'une nouvelle politique forestière, il sera nécessaire d'effectuer des innovations considérables tant dans les domaines techniques de gestion et d'aménagement que dans ceux de la mobilisation et de la participation. Parmi les parties prenantes de cette réforme, la population des propriétaires forestiers constitue la clef de voûte de tout l'édifice que nous cherchons à construire. Sans eux, sans leur coopération, pas d'évolution possible, ni souhaitable. Mais au-delà de cette évidence, parfois vite affirmée et aussi vite oubliée, quelles conséquences un tel *a priori* peut-il avoir dans la mise en œuvre d'une véritable réforme des principes d'aménagement ? Et en croisant les quelques millions de propriétaires forestiers avec les dizaines d'orientations possibles qu'ils peuvent assigner à leurs boisements, on obtient de très nombreuses combinaisons, chacune reflétant une stratégie de gestion bien particulière. Comment prendre en compte la diversité et les contradictions d'une telle population, dont une approche trop globale risquerait de freiner l'adhésion ? En approfondissant, tout d'abord, notre connaissance sur ses particularités, ses attentes, ses potentialités et ses intentions.

Dans ce cadre et sous l'égide d'ÉCOFOR<sup>1</sup>, nous avons voulu savoir comment les forêts privées sont susceptibles de s'adapter aux nouvelles demandes vis-à-vis de la ressource forestière, demandes à la fois écologiques, sociales et économiques. Dans un premier temps, notre étude s'efforce de

comprendre les objectifs et stratégies de gestion du propriétaire, pour tenter de cerner le lien unissant l'homme à sa forêt. Mais, outre les aspirations de leurs détenteurs, les forêts font l'objet de nombreuses autres attentes, aussi bien de la part des administrateurs, des professionnels du bois, des protecteurs de la nature, des adeptes de la chasse ou encore des promeneurs du dimanche. C'est pourquoi, dans un second temps, les critères de gestion durable sont confrontés à ces multiples demandes afin d'examiner les limites et les potentialités d'une forêt multifonctionnelle. Avant tout, l'enjeu était de contribuer à mettre au point une approche intégrée de l'analyse des conditions dans lesquelles va se construire la forêt de demain.

C'est en Sologne, à 120 km au sud de Paris, entre Orléans et Vierzon, que cette étude a été réalisée. Seule entité naturelle française délimitée de façon administrative, elle s'étend sur 500 000 hectares. Sologne pouilleuse ou marécageuse, autant de connotations qui traduisent la stérilité de ses terres, aujourd'hui à dominance forestière. Les forêts, dont 90 % sont privées, couvrent en effet 56 % du territoire (Agreste, 1997). Il s'agit d'un milieu peu propice à l'agriculture, laquelle a peu à peu disparu, et où aucun pôle économique majeur ne s'est réellement développé, la filière bois restant elle-même peu dynamique. Par contre, la région s'est forgée, au cours des siècles, une forte réputation cynégétique, devenant ainsi un lieu de villégiature pour des personnes plus ou moins fortunées (Mirloup, 1975) où 360 propriétaires détiennent à eux seuls

1. Le Groupement d'intérêt public ÉCOsystemes FORestiers développe actuellement un programme de recherche et d'innovation sur l'aménagement forestier.

### Contact

a. École des Mines, Centre SITE  
158, Cours Fauriel,  
42023 St-Étienne  
Cedex 2  
b. 16, rue de l'eau  
bonne,  
10 110 Marolles-les-Bailly

plus de 40 % du territoire forestier, ce qui laisse préjuger de la taille de certains domaines. C'est peut-être pour cette raison que le propriétaire forestier garde l'image du riche industriel se désintéressant totalement de sa forêt ou s'apparente au « viandard », amateur de chasse au gibier d'élevage.

## Méthodologie

Pour recueillir des informations touchant à la gestion forestière des propriétaires et en dégager des profils types, nous avons choisi de recourir à deux méthodes d'enquête complémentaires (Boisvert *et al.*, 1998 ; INRA, 1982 ; Lefebvre, 1978 ; Normandin et Rousselle, 1986). La première, dite enquête statistique, se traduit par un questionnaire restreint, fermé et très factuel, réalisé sur un large échantillon d'individus. La seconde, dite enquête personnalisée, correspond à un questionnaire approfondi, de type ouvert, destiné à un échantillon plus réduit. L'enquête statistique permet de cartographier et quantifier un ensemble de données. Ainsi apparaissent différents critères structurés sur un territoire donné, à un moment donné, tels la taille de la propriété, les ressources disponibles ou les contextes environnementaux. De manière complémentaire, par des questions ouvertes et variées, l'enquête personnalisée a l'avantage d'appréhender le sentiment des propriétaires vis-à-vis d'enjeux actuels mais aussi de déceler leurs préoccupations majeures. Le tableau 1 récapitule les principales caractéristiques de chacun de ces outils.

Le temps imparti pour l'étude et la réticence d'une partie du public concerné à participer à notre recherche ne nous a pas permis d'aller au bout de l'enquête statistique, pourtant menée auprès de 300 propriétaires. Cependant, l'enquête réalisée par le

SCEES en 1999/2000 concernant la propriété forestière est venue à notre secours et nous a donné une vision départementale satisfaisante de la situation forestière.

C'est donc essentiellement sur l'enquête personnalisée que se fonde notre étude. Réalisée sur un échantillon de 33 propriétaires, elle nous a permis de nous imprégner des réalités de terrain et d'analyser les enjeux forestiers liés à la Sologne. Malgré sa faiblesse, cet échantillon apporte des résultats intéressants, notamment par la diversité des individus enquêtés. En effet, les propriétaires rencontrés sont répartis sur l'ensemble du territoire et présentent des caractéristiques sociologiques et économiques contrastées.

Un des objectifs de l'étude consiste à montrer que le choix de gestion en forêt résulte de multiples facteurs, tant économiques, qu'écologiques, culturels ou sociaux. Le questionnaire qui s'apparente davantage à un guide d'entretien est structuré en trois parties. La partie *structure technico-économique* consiste à déceler l'implication du propriétaire dans la gestion forestière et la vocation première de la propriété. Nous avons également tenté d'évaluer l'attachement du propriétaire à sa forêt et d'identifier les valeurs marchandes et non marchandes qu'il lui attribue. Le *sondage d'opinion sur des thèmes d'actualité* met en évidence la sensibilité du propriétaire vis-à-vis des problèmes environnementaux d'une part et des enjeux actuels touchant la Sologne d'autre part. Pour finir, au travers de la partie *Synthèse et attentes du propriétaire*, nous avons voulu aborder les difficultés rencontrées par les propriétaires et connaître leur position face à l'avenir dans le cadre d'une gestion à long terme. Concrètement, lors de rendez-vous sur leur propriété, nous nous entretenons longuement avec

▼ Tableau 1 – Les deux types d'enquête utilisées auprès des propriétaires forestiers.

	Enquête statistique	Enquête personnalisée
Objectifs à atteindre	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Spatialiser des données factuelles</li> <li>• Avoir une vision globale et instantanée d'une situation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dégager des tendances et des points de vue individuels</li> <li>• Avoir une vision plus dynamique d'une situation</li> </ul>
Type de données recueillies	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Questionnaire fermé : nombre de modalités fini</li> <li>• Données essentiellement quantitatives</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Questionnaire ouvert : pas de modalités définies</li> <li>• Données quantitatives et qualitatives</li> </ul>
Structure de l'échantillon	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Large échantillon</li> <li>• Stratifié et spatialisé</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Échantillon réduit</li> <li>• Stratifié et spatialisé</li> </ul>
Traitement des données	Analyses essentiellement statistiques	Analyse Factorielle des Correspondances
Type de référence	Enquêtes du SCEES	L'entrevue

les propriétaires sur ces différents domaines, tout en leur laissant le soin d'orienter la discussion selon les thèmes essentiels à leurs yeux.

Méthodologie intéressante, mais qui conduit vers des réponses souvent évasives difficilement exploitables statistiquement et que nous avons dû transformer en données quantitatives. Il en résulte 87 variables – réunies en six groupes – qui possèdent un nombre de modalités fixé au cas par cas.

- les variables dites « structurelles » présentent le propriétaire et son domaine boisé ;

- les variables dites « savoir-faire » retracent la connaissance, l'expérience et l'implication du propriétaire en matière de gestion forestière ;

- les variables dites « valeurs » sont séparées en deux séries, les valeurs marchandes et les valeurs non marchandes ; elles tentent d'évaluer le lien économique et affectif existant entre le propriétaire et sa forêt ;

- les variables dites « problèmes » synthétisent l'ensemble des problèmes rencontrés par les propriétaires ;

- les variables dites « opinions » mettent en évidence l'avis des propriétaires sur des questions d'actualité concernant l'évolution de la Sologne et les problèmes liés à l'environnement ;

- les variables « gestion » décrivent succinctement les choix et les objectifs de gestion sylvicole ou cynégétique de chaque propriétaire.

L'ensemble de ces variables a servi à construire, à l'aide d'analyses des correspondances multiples, une typologie des propriétaires forestiers de Sologne. Notre objectif était de mieux comprendre la population des propriétaires, mais également de mieux saisir les attentes des agriculteurs, des professionnels du bois, des chasseurs, des promeneurs et des protecteurs de la nature lesquels ont également leur place en forêt, même lorsque celle-ci est de statut privée. Pour analyser la complexité de cette gerbe d'intérêts directs ou indirects, il convient de prendre en compte le point de vue de chacun concernant la ressource « forêt ». Les parties prenantes du système forestier, nombreuses en Sologne et représentées par divers organismes ou par des professionnels, ont été soumises à des questionnaires personnalisés. La plupart de ces entretiens se sont déroulés en orientant le sujet de la discussion sur la relation entre les propriétaires et les autres acteurs de la forêt. Enfin, il nous a paru intéressant de recueillir l'avis des solognots eux-

mêmes, afin d'appréhender leur vision de la forêt et l'usage qui en est fait. Nous avons donc effectué un sondage « de rue » auprès des résidents de trois communes.

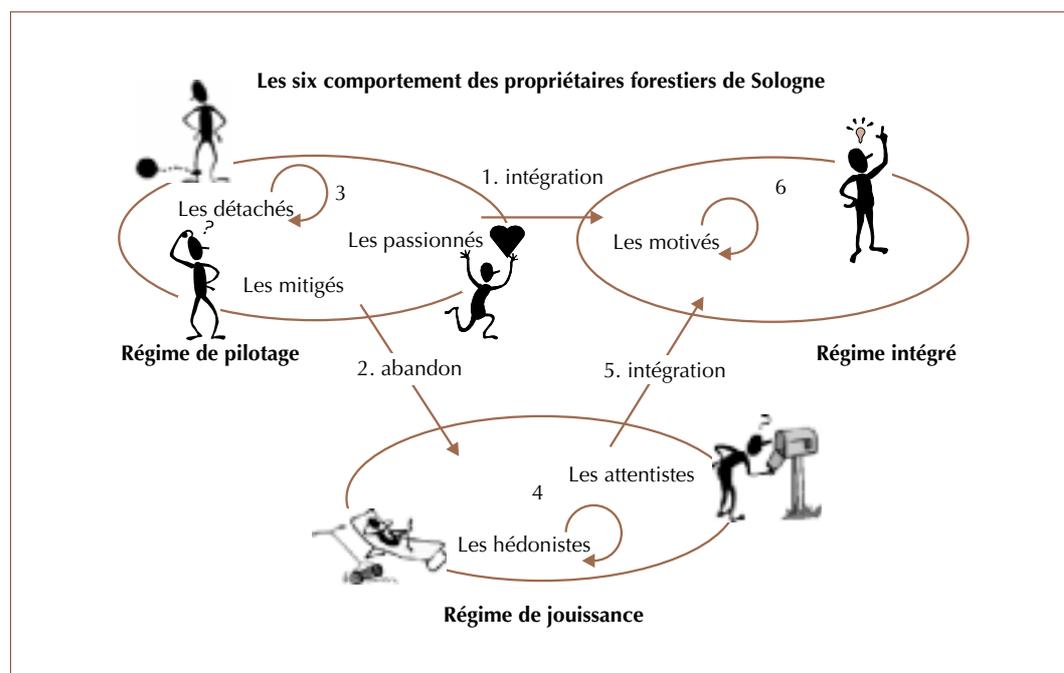
Les différents types de résultats constituent la base de cet article qui présente tout d'abord les différents comportements et stratégies des propriétaires forestiers vis-à-vis de leur boisement, confrontés ensuite aux demandes propres des autres acteurs de la forêt.

### Six comportements pour une forêt

Les informations recueillies, traitées, puis compilées aboutissent à six « tendances » chez les propriétaires, lesquelles sont organisées en trois régimes (figure 1, p. 150) selon l'orientation du domaine boisé : le régime de pilotage, de jouissance et intégré (Mermet, 1992).

Le **régime de pilotage** présente des propriétaires prenant en main leur forêt de façon assez dirigée, essentiellement dans un but de production. Il s'agit de propriétaires possédant une centaine d'hectares et bénéficiant d'un certain savoir-faire en matière de foresterie, transmis par l'ancien gérant ou acquis au sein de groupement de développement forestier. S'y retrouvent « les passionnés », « les mitigés » et « les détachés ».

Les propriétaires qualifiés de « **passionnés** », majoritaires au sein de notre échantillon – 40 % des individus, montrent un attachement profond à leur domaine boisé, presque à la limite de l'irrationnel. À leurs yeux, la valeur patrimoniale est primordiale et tous souhaitent transmettre leur propriété aux générations futures. Ils se considèrent en quelque sorte comme des gérants de passage. Parallèlement, ils disent tous s'endetter pour leur forêt, mais la plupart estiment que le bonheur de posséder quelques hectares de bois n'a pas de prix. Pour eux, les valeurs non marchandes (tranquillité, plaisir d'être propriétaire) sont plus importantes que les valeurs purement marchandes (Pearce, 1993). Ils refusent également souvent de louer leur propriété à des sociétés de chasse pour se réserver le privilège exclusif de cette activité sur leur domaine. Pour compenser ce manque à gagner, l'activité cynégétique étant prestigieuse et rémunératrice en Sologne (OETL, 1999) et parer aux coûts élevés de l'entretien de leur propriété, ils tentent de réaliser une sylviculture de qualité ou encore de diversifier les activités à but lucratif sur leur domaine, mais rares sont ceux qui parviennent à faire des profits



► Figure 1 – Les six comportements des propriétaires forestiers.

(De Menthon, 1994). Paradoxalement, cette non-rentabilité généralisée a des effets positifs si l'on s'en réfère à certains critères de gestion durable. En effet, le déficit économique pousse les propriétaires à se regrouper pour trouver ensemble des modes de gestion alternatifs. Une attitude qui entraîne une série de questionnements sur le développement durable, stipulant que rentabiliser la nature est un des meilleurs moyens de la préserver (Page, 1977)...

À cause de l'engouement qu'ils portent à leur forêt, ces « passionnés » ne vendront en aucun cas leur domaine boisé, tandis que « les mitigés » et « les détachés », eux aussi membres du régime de pilotage, sont moins enthousiastes. En effet, ces deux groupes assurent toujours une gestion minimale sur la propriété (Dubois, 1999), mais sont de plus en plus sceptiques face à l'avenir. « Les mitigés » sont démotivés par les difficultés financières et techniques liées à la gestion de leur propriété forestière. Et « les détachés » ne souhaitent pas pour l'instant s'investir davantage dans leur gestion. Ils en ont assez de s'endetter pour un bien déficitaire. La forêt représente à leurs yeux une valeur d'usage et d'agrément dont ils souhaitent jouir de leur vivant sans songer à léguer ce patrimoine aux générations futures ni à prendre en compte les problèmes liés au développement de la région ou à l'environnement.

**Le régime de jouissance**, également très bien représenté en Sologne – 31 % de l'échantillon, regroupe les propriétaires qui profitent des bienfaits de la forêt sans pour autant s'occuper de sa gestion. Ils sont ici représentés par « **les hédonistes** » et « **les attentistes** » qui vouent à leur domaine boisé, la plupart du temps une résidence secondaire, une valeur d'agrément avant tout. La forêt est associée à une réserve à gibier ou à un grand jardin et aucune gestion sylvicole n'est assurée. Cependant, à la différence « des hédonistes » qui recherchent l'isolement le plus complet et restent sourd à toute tentative de communication, « les attentistes » s'avèrent préoccupés par le devenir de leur forêt. Ces hommes qui se disent proches de la nature souhaiteraient s'engager dans une gestion forestière pour apprendre à mieux connaître leur forêt, mais ils redoutent parfois le productivisme et la complexité du système administratif et fiscal.

Finalement, il existe un système où les propriétaires prennent en compte la multifonctionnalité des forêts. Sylviculture, chasse et activités de loisir y font bon ménage tout en respectant les potentialités et les caractéristiques du milieu. Il s'agit du **régime intégré** où nous avons placé le petit groupe « **des motivés** » – 9 % de l'échantillon – possédant parfois moins de 10 hectares et pratiquant pourtant une sylviculture dynamique et diversifiée, basée sur la production de bois de qualité destiné

entre autre à l'ébénisterie. Comme « les passionnés », ils adhèrent aux groupements de développement forestier et sont susceptibles de toucher les petits propriétaires moins impliqués afin de créer une entraide et une motivation supplémentaire. Bien qu'expérimentant une sylviculture d'avant-garde, la vente des bois ne suffit pas à combler les frais engagés dans les travaux sylvicoles et leur domaine reste souvent déficitaire. Mais, le cœur y est. Ces propriétaires représentent l'un des espoirs pour l'avenir de la Sologne.

Et la tendance pour demain ? Si certains propriétaires campent sur leur position par manque de moyens ou de motivation, d'autres aspirent à un profond changement. Seuls les mitigés baissent les bras face à la lourde tâche qui leur est imposée et vont, à terme, vers un abandon de leur propriété. Quant aux passionnés et attentistes, ils ont choisi de rejoindre les motivés pour une gestion plus adaptée aux conditions du milieu et qui sur le long terme pourrait s'avérer moins coûteuse. Ainsi, trois types de propriétaires optent pour le régime intégré, une tendance rassurante pour la Sologne de demain.

Nos six tendances peuvent apparaître incomplètes, faisant abstraction de deux groupes de propriétaires ayant refusé de nous rencontrer mais qui sont néanmoins très présents en Sologne. En effet, d'une part, le **morcellement** d'abord fait apparaître de nouveaux propriétaires, ne se sentant ni sylviculteurs, ni gestionnaires dans l'âme. Les plus petits boisements sont parfois tenus par des acteurs de la profession agricole estimant peu la valeur de leurs arbres, si ce n'est pour faire de l'ombre à leur bétail. Ces propriétaires sont persuadés qu'une surface minimale de 100 hectares est nécessaire pour toute gestion efficace et rentable. Il est vrai que rares sont les exploitants forestiers qui acceptent de se déplacer pour prélever quelques arbres et que les machines et les techniques forestières sont peu adaptées à ces faibles volumes et surfaces. Il en résulte une non gestion forestière, un laisser aller des forêts entraînant une fermeture du milieu inquiétante.

D'autre part, le **regroupement** se caractérise, quant à lui, par de riches industriels ou des sociétés rachetant un ensemble de propriétés forestières en vue de les transformer en un vaste domaine de chasse. Charmante résidence secondaire que cette propriété clôturée sur trois mètres de haut appuyée par une haie de thuya géants. La chasse étant bien évidemment jugée incompatible avec la sylviculture, on tombe sous le dicton *bon gibier, mauvais bois, bon bois, mauvais gibier!*

Conflits d'intérêts, visions divergentes ; le propriétaire solognot surprend. Tantôt forestier dynamique fort attaché à son patrimoine familial, tantôt acquéreur récent, jouissant d'un coin de nature privée où il peut se livrer à ses loisirs préférés. Malgré une relation touchante et forte entre certains propriétaires et leur forêt, le patrimoine forestier solognot est dans son ensemble confronté à plusieurs risques majeurs. L'attachement du propriétaire à ses parcelles boisées représente un atout considérable pour l'avenir social de la forêt (transmission de la propriété, etc.) mais est-il suffisant pour assurer sa pérennité écologique ? Le développement durable intègre au sein de ses définitions le développement économique et souhaite ainsi une certaine rentabilité de la gestion des ressources naturelles. Répondant négativement au critère d'équilibre financier, les forêts privées de Sologne ne sont-elles pas pour autant gérées durablement ? Avant de tenter de répondre à cette question, il nous a paru important de nous pencher préalablement sur les attentes des autres usagers et parties prenantes de la forêt.

## Tous en forêt !

Les forêts de Sologne sont certes privées mais leurs produits et services diversifiés constituent pour beaucoup un bien partagé. Du passionné à l'hédoniste, du mitigé au motivé, tous les propriétaires forestiers doivent cohabiter avec les habitants de la région, les touristes ou « promeneurs égarés », les agriculteurs, les protecteurs de l'environnement, les chasseurs et les professionnels du bois. Chacun d'eux présente sa propre perception de la forêt, s'intéresse à différents aspects du milieu forestier et aspire à une évolution particulière du paysage solognot. Ils interagissent avec les propriétaires, dans une logique rarement simple. Prenant part à l'organisation forestière de la région, ils ne doivent pas représenter les laissés pour compte du changement. Leurs attentes coïncident-elles avec celles des propriétaires ? Conflits d'usage ou terrains d'entente ?

Il apparaît d'emblée que les activités cynégétique et de loisir sont en contradiction avec une valorisation optimale des potentialités forestières. Le promeneur qui préfère un milieu feuillu et diversifié se distingue du sylviculteur, attiré par les futaies régulières. Quant à la vision d'arbres abattus et tronçonnés, elle a tendance à horripiler le visiteur. De manière plus problématique, la chasse se marie difficilement avec la sylviculture. Rappelons que la

part des recettes tirées de l'activité cynégétique peut dépasser 50 % dans les forêts privées, contrairement à la sylviculture qui reste peu rentable. De ce fait, les interventions des forestiers sont limitées par une longue période de chasse au cours de laquelle la propriété est fermée à toute perturbation. Là encore, le chasseur, amateur de taillis, est en désaccord avec l'exploitant forestier.

Le touriste se trouve peu rassuré, lorsque les balles sifflent à ses oreilles et il n'ose s'aventurer dans les bois, malgré son envie de « nature et d'oxygène ». De leur côté, les chasseurs représentés par leur puissante fédération n'encouragent pas le tourisme vert en Sologne. Quant aux associations de protection de la nature qui voient la forêt comme un sanctuaire de la biodiversité et les scientifiques pour lesquels l'écosystème forestier représente un puits de carbone, un filtre naturel pour l'eau ou encore un protecteur des sols, ils ont fort à faire pour convaincre les adeptes de la gâchette et des coupes rases. Ces derniers estiment gérer le milieu en connaissance de cause et refusent que des « écolos » leur dictent la marche à suivre pour préserver certaines espèces.

Il est à regretter qu'aucune concertation n'ait lieu entre ces différents acteurs afin d'établir un meilleur dialogue et d'assurer une gestion intégrée du territoire, d'autant plus qu'il ne s'agit parfois que d'un problème de communication. La forêt abrite de nombreux acteurs qui ont intérêt à collaborer pour préserver le milieu qu'ils affectionnent.

Avec l'arrivée sur la scène forestière française et européenne de nouvelles directives environnementales, ces désaccords s'accroissent. En plus des autres acteurs, les propriétaires sont en effet touchés par de nombreux projets de territoire. L'application d'une réglementation protectrice aux sites Natura 2000, la création du parc naturel régional de Sologne en négociation depuis plus de 20 ans, la mise en place de l'écocertification pour les bois issus de forêts gérées durablement, la modification des périodes de chasse, le développement de la filière bois-énergie : autant de projets tendant à promouvoir la multifonctionnalité des forêts, mais qui se heurtent à l'inquiétude des propriétaires de voir limiter leur liberté d'action.

Que les propriétaires forestiers considèrent leur domaine comme un gisement de bois, une réserve à gibier ou un simple jardin, tous se rejoignent dans la méfiance envers les nouvelles préoccupations écologiques et les contraintes administratives. Le propriétaire considère les « promoteurs du

développement durable » comme des « écolos-bureaucrates » voulant leur imposer leur manière de voir alors qu'ils ne sont pas sur le terrain à subir les aléas et les risques de la gestion forestière. Cette réticence est également due au fait que les directives environnementales leur sont communiquées souvent avec peu de tact et un manque certain de concertation préalable. Le propriétaire voit dans tous ces projets de territoire une perte de liberté, des efforts techniques supplémentaires, des surcoûts d'entretien, des contraintes de gestion, le tout sans aucun bénéfice à la clé.

Il ne souhaite pas non plus offrir des services gratuits à l'ensemble de la société. C'est pourquoi la valorisation des services environnementaux est importante afin que le propriétaire trouve des compensations à orienter sa gestion selon certains critères de durabilité (Daly, 1977 ; Bontems et Rotillon, 1998). La multifonctionnalité doit devenir profitable aux propriétaires (Houssard, 1998 ; Normandin, 1998).

### Quand la Sologne apprivoise la gestion durable

Tous les principes de gestion durable élaborés lors de conférences internationales, puis repris dans les Orientations régionales forestières (ORF, 1999), semblent « tout nouveaux, tout beaux ». *Génération futures, forêt multifonctionnelle, irréversibilité, biodiversité, écosystèmes sensibles*, autant de termes clés qui résonnent agréablement. Même au fin fond de la Sologne ? Bien sûr, le terme « développement durable » ne revient dans aucune bouche sur le terrain. Peut-être tous les acteurs de la forêt se sont-ils engagés sur la voie de la durabilité comme *Le Bourgeois Gentilhomme* faisait de la prose... sans le savoir ? Nous avons voulu savoir ce qu'il en était réellement des potentialités de gestion durable en forêt privée en tentant d'établir un premier bilan des freins et des atouts d'une gestion pérenne des forêts de Sologne, d'un point de vue économique, écologique et social (Solow, 1993). Pour cela, nous considérons que trois facteurs affectent directement l'état et le type de gestion des forêts en Sologne :

- le milieu qui définit les potentialités de la ressource ;
- les politiques publiques, qui encouragent ou sanctionnent certains comportements ;
- les propriétaires forestiers eux-mêmes, qui effectuent *in fine* les choix les plus déterminants.

Les conditions du **milieu naturel** facilitent paradoxalement la mise en place de la gestion durable. En Sologne, les sols pauvres et improductifs poussent le propriétaire à considérer les réelles potentialités de ses terres, et leur hétérogénéité est justement à l'origine de la diversification des mises en valeur du territoire (Gedef, 1996 ; Charnet, 1994). Un milieu fragile implique qu'on les traite avec précaution, tandis qu'un milieu riche semble n'avoir besoin, au moins à court terme, d'aucune attention particulière. Le milieu pauvre de Sologne peut donc s'avérer avantageux. D'ailleurs, les forêts de Sologne trouvent leur origine dans la volonté de dépasser le caractère ingrat du milieu naturel.

Les **politiques publiques** influencent, elles aussi, le mode de gestion des forêts privées, mais dans un premier temps de manière ambiguë et parfois contradictoire (Arnould, 1997). Tous les acteurs concernés doivent raisonner sur un même territoire alors que la Sologne est handicapée par les multiples découpages territoriaux. Il convient en priorité de reconnaître la Sologne comme une véritable entité et non pas comme une multitude de fragments naturels, administratifs ou fonctionnels. En revanche, les instances administratives qui régissent la forêt ont su ériger des régimes fiscaux efficaces pour affronter les enjeux économiques de la gestion durable mais, d'une certaine façon, ce constat traduit la plus grande facilité à se préoccuper de l'économie forestière que de son écologie.

Quant à l'influence des **propriétaires forestiers** eux-mêmes sur le développement durable en Sologne, elle paraît primordiale de par leur choix de gestion et de par les affinités pour un certain faciès forestier. À l'hétérogénéité naturelle des sols s'ajoute la diversité des propriétaires et de leurs objectifs, entraînant toute une panoplie de structures forestières. Si le groupe des « motivés » représentent un espoir pour la Sologne, la plupart des propriétaires restent conservateurs. Même si certains semblent prêts à prendre des risques financiers pour promouvoir une nouvelle gestion et développer de nouvelles activités, la sylviculture en Sologne est déficitaire et il est plus rentable de louer ses terres à des sociétés de chasse. L'activité cynégétique reste alors prédominante et freine le développement d'autres activités, plus en accord avec les principes de gestion durable, ce qui déva-

lorise l'image de la Sologne auprès de certains groupes. Pour finir, d'un point de vue social, l'attachement des propriétaires à leur forêt, et en particulier à la Sologne, assure le maintien et la transmission de ce patrimoine tant naturel que culturel. Malheureusement, il s'agit d'une passion qu'ils ne veulent pas partager et le dialogue entre propriétaires et environnementalistes est extrêmement difficile. L'heure n'est encore ni au dialogue, ni aux concessions.

## Conclusion

La forêt privée englobe un système multi-acteurs complexe. Tous doivent être capables de prendre en compte l'hétérogénéité d'objectifs et de sensibilités dont la Sologne donne un exemple, et d'aborder la gestion forestière de façon moins individualiste et plus ouverte. Il existe d'ailleurs des initiatives, des tentatives qui nous donnent à penser que, même si la Sologne semble représenter un terrain *a priori* hostile à toute évolution en profondeur, il n'est pas impossible de la voir bouger ; pour peu que l'on tienne compte des caractéristiques particulières, qui touchent tout autant le milieu que les fonctionnalités, les propriétaires que les usagers, et pour peu que l'on adopte une approche participative et intégrée.

On parle maintenant de gestion durable, de multifonctionnalité, de systèmes multi-acteurs (MAP, 1994 ; Harribey, 1998). Ainsi, si autrefois un propriétaire forestier possédait simplement quelques hectares de bois, il se voit tout d'un coup responsable d'un patrimoine commun et se doit au nom des générations futures de gérer cette ressource planétaire en suivant des critères de gestion durable... une petite révolution. Le propriétaire forestier ne doit plus rester dans l'oubli, mais être au centre des processus de décision. Patience et travail ; il faudra encore du temps et un sérieux effort de communication entre l'ensemble des acteurs de la forêt pour que le développement durable trouve doucement sa place au sein de tout ce petit monde solognot. Les propriétaires passionnés et motivés, noyau dur de la gestion dynamique, représente un espoir pour les forêts de demain. La forêt de Sologne a encore de belles heures devant elle ; un système multi usages et multi acteurs, qui, malgré tout, peut perdurer. □

### Résumé

À l'heure des réflexions sur le concept d'aménagement forestier et de la mise en place d'une nouvelle politique forestière, on s'interroge sur l'adaptabilité des propriétaires forestiers. Trop souvent éloignés des tables de négociations, ce sont eux qui prennent pourtant *in fine* les décisions de terrain. La Sologne, entité naturelle boisée à caractère majoritairement privé, représente à cet égard un cadre d'étude idéal. Notre enquête qualitative a permis de proposer une typologie des propriétaires forestiers de Sologne, basée sur six tendances de gestion. Afin d'appréhender les potentialités de gestion durable en forêt de Sologne, il convient ensuite d'élargir l'analyse aux autres acteurs du milieu forestier, d'étudier leurs interactions et leurs impacts sur le milieu naturel. La Sologne sur la voie de la durabilité : oui, à certaines conditions.

### Abstract

While the forest management concept is being redefined and new forest orientations appear, how is the landowner going to adapt to all these facing challenges? Sologne, a natural entity in France covered by private forests, represents a pertinent field of study. Based on a qualitative interview method, we elaborated a typology of the forest owners in Sologne, which highlights six major 'forest attitudes'. To evaluate the potentialities of sustainable forest management, we have to enlarge our analysis to all stakeholders, study their interactions and their impact on the ecosystem. Sologne on the way to sustainability? Yes, under certain conditions...

### Bibliographie

- AGRESTE, Ministère de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Alimentation, 1977, Agri-repères éditions 1997, n° 49, décembre 1997.
- ARNOULD, P., HOTYAT, M., SIMON, L., 1997, *Les forêts d'Europe*, Série Fac. Géographie, Éd. Nathan, Paris, 413 p.
- BOISVERT, V., NOËL, J.-F., TSANG-KING-SANG, J., 1998, *La bois de Bouchereau : résultats d'une enquête auprès des propriétaires*, Centre d'économie et d'éthique pour l'environnement et le développement, Research Report: Contract n° ENV4-CT96-0266. 35 p.
- BONTEMS, P., ROTILLON, G., 1998, *Économie de l'environnement*, Coll. « Repères », Éd. La Découverte & Syros, Paris. 118 p.
- CHARNET, F., 1994, *Typologie des stations actuellement et potentiellement forestières de la Sologne*, Institut pour le développement forestier, Ministère de l'Agriculture et conseil régional du Centre, 112 p. + annexes.
- DALY, H., 1977, *Steady-state Economics, The economics of biophysical equilibrium and moral growth*, San Francisco, WH Freeman & Co.
- DE MENTHON, PH., 1994, Les forêts, un paradis fiscal qui ne rapporte rien, *Le Nouvel Économiste*, n° 208, p. 46.
- DUBOIS, E., 1999, *Les plans simples de gestion au regard du Code forestier et des nouvelles attentes de la société*, Rapport ENGREF de mission en entreprise effectuée au CRPF de Franche-Comté, 56 p.
- GEDEF, 1998, *Stations forestières de Sologne et sylviculture*, Gedef Loiret-Sologne, 71 p.
- HARRIBEY, J.-M., 1998, *Le développement soutenable*, Éd. Economica, Paris 111 p.
- HOUSSARD, C., 1998, *Éléments sur les incitations pour une gestion durable des forêts*, INRA – Économie et sociologie rurales, Série « Notes et documents », n° 105, janvier 1998.

INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE AGRONOMIQUE, 1982, Recherches sur les propriétaires forestiers privés : structures et comportements, *Actes du séminaire d'Économie Forestière*, Laboratoire d'économie forestière de l'ENGREF, Nancy, 66 p.

LEFÈBVRE, E., 1978, *La forêt dans les propriétés de Sologne : un essai de typologie socio-économique*, INRA, Stations de recherche sur la forêt et l'environnement, Centre de recherches forestières, Olivet.

MERMET, L., 1992, *Stratégies pour la gestion de l'environnement, La nature comme jeu de société ?*, Collection « Environnement », Éd. L'harmattan, 201 p.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE, 1994, *La gestion durable des forêts françaises*, 76 p.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE, 1999, *Orientations régionales forestières du Centre (juin 1999)*, 36 p.

MIRLOUP, J., 1975, *La chasse en Sologne*, Étude géographique, Centre régional de recherche et de documentation pédagogique d'Orléans, 339 p.

NORMANDIN, D., ROUSSELLE, J.-M., 1986, *Déterminants structurels de l'activité sylvicole des propriétaires forestiers privés en France, Essai de typologie socio-économique*, INRA – Économie et sociologie rurales, 245 p.

NORMANDIN, D., 1998, *Les services écologiques et sociaux offerts par la forêt ont-ils une valeur pour la société?*, Forêt-entreprise, n° 124, p. 50-53.

OBSERVATOIRE DE L'ÉCONOMIE ET DES TERRITOIRES DE LOIR-ET-CHER, 1999, Les retombées économiques de la chasse en Sologne, *Les études de l'observatoire*, n° 11, 143 p.

PAGE, T., 1977, *Conservation and economic efficiency, An approach to material policy*, Baltimore and London, The John Hopkins University Press.

PEARCE, D., 1993, *Economic values and the natural world*, British Library Cataloguing – in Publication data, Earthscan, 124 p.

SOLOW, R., 1993, An almost practical step toward sustainability, *Resources Policy*, 19, (3), p. 162-172.